

11 septembre 2023

Procès-verbal de la séance régulière du 11 septembre 2023 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton siège en séance ordinaire ce 11 septembre 2023 à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents : siège numéro 1 : absent  
siège numéro 2 : M. Steeve Langlais  
siège numéro 3 : M. Alex Gendron  
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas  
siège numéro 5 : M. Philippe Roy  
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire M. Léo Benoit.

Était absent : M. Kaven Delarosbil

Est également présente, Mme Guylaine Bourgoïn, GMA, Directrice générale et greffière-trésorière.

123-23

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Philippe Roy et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

124-23

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 août 2023 soit adopté tel que présenté.

#### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est posée sur un fossé de ligne.

### SITUATION FINANCIÈRE AU 31 août 2023

compte entreprise	706 436.11\$
ET2 épargne à terme	100 000.00\$
ET3 avantage entreprise	147 507.31\$
ET6 épargne à terme régulière	500 000.00\$
ET7 épargne rachetable	410 900.00\$
<b>TOTAL</b>	<b>1 864 843.42\$</b>

### CAISSE RECETTES AU 31 août 2023

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>33 026.06\$</b>
---------------------------	--------------------

### 125-23

#### LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 231 915.99\$. La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS au 31 août 2023 :	82 134.37 \$
COMPTES PAYÉS au 7 septembre 2023 :	125 315.66 \$
SALAIRES PAYÉS :	<u>24 465.96 \$</u>
	231 915.99 \$

### MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

### 126-23

#### DEMANDE DE MODIFICATION DE RÈGLEMENT DE ZONAGE PAR MME JOSÉE BENOIT

Afin de donner suite à la demande de modification du règlement de zonage de Mme Josée Benoit pour permettre un usage complémentaire de massothérapie dans un logement situé dans habitation tri-familiale de la rue Saint-Antoine.

Le conseil municipal étudiera la demande et prendra plus d'informations à ce sujet.

127-23

DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE PAR M. BENOIT  
DESROCHES

Après évaluation du dossier, il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde un délai de 6 mois à partir du 1<sup>er</sup> juin à M. Benoit Desroches.

Donc le délai maximum final accordé est donc jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2023. Advenant que ce délai ne soit pas respecté, des constats d'infraction pourront être émis.

128-23

PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE  
RÉDUCTION DES DÉCHETS 2023

**CONSIDÉRANT** que l'édition 2023 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 20 au 29 octobre;

**CONSIDÉRANT** que la *Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton* juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

**CONSIDÉRANT** qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité :

que le conseil de la *Municipalité Saint-Nazaire-d'Acton* proclame la semaine du 20 au 29 octobre 2023 "La Semaine québécoise de réduction des déchets";

le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement par la réduction du gaspillage alimentaire, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

129-23

RECETTE D'ABRASIF POUR LA SAISON 2023-2024

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que des soumissions soient demandées pour une recette d'abrasif pour la prochaine saison.

Le mélange doit être fait de 70% de sable abrasif et de 30% de sel pour une quantité approximative de 700 tonnes.

Un prix à la tonne métrique sera demandé incluant les droits municipaux, le mélange, le transport à notre site ainsi que les autres frais afférents. La TPS et la TVQ seront en sus. Le mélange d'abrasif devra être disposé en monticule dans l'espace prévu à cette fin.

130-23

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)  
VOLET REDRESSEMENT POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers locaux et municipaux dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Alex Gendron et il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton autorise la présentation d'une demande d'aide financière, volet redressement, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Guylaine Bourgoïn, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

131-23

DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ENTENTE D'AIDE  
MUTUELLE DES SERVICES D'INCENDIE DE L'EST DE LA  
MONTÉRÉGIE ET QUELQUES MUNICIPALITÉS DU  
CENTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'entente d'aide mutuelle des services d'incendie de l'est de la Montérégie et de quelques municipalités du Centre du Québec intervenue entre les municipalités suivantes: la Ville d'Acton Vale, la municipalité de Durham-Sud, la municipalité de Lefebvre, la municipalité de Roxton Falls, la municipalité de Roxton Pond, la municipalité de Sainte-Cécile de Milton, la municipalité de la paroisse de Sainte-Christine, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton, la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, la municipalité d'Upton et la municipalité de Wickham ;

CONSIDÉRANT la dissolution du service incendie de la municipalité de Wickham, il y a lieu de modifier et d'actualiser les clauses et les modalités de l'entente ;

CONSIDÉRANT LA RÉOLUTION NUMÉRO RS.2023-08-296 de la Ville d'Acton Vale, indiquant son intérêt à modifier et à actualiser les clauses et les modalités de ladite entente d'aide mutuelle des services d'incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steeve Langlais et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte de discuter avec les municipalités faisant partie de ladite entente afin de modifier et d'actualiser les modalités de cette dernière.

132-23

DEMANDE AU PROGRAMME FSPS, POUR L'ACHAT D'UN  
TERRAIN ET LES SERVICES PROFESSIONNELS

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une demande sera déposée dans le cadre du projet Fonds de soutien des projets structurants (F.S.P.S.) pour l'achat d'une superficie de terrain appartenant à la Fabrique de Saint-Nazaire d'Acton pour la construction d'un Centre de la petite enfance (CPE) et pour défrayer les honoraires professionnels s'y rattachant.

Madame Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce projet.

133-23

OFFRE DE SERVICES DE MYRROY INC. POUR BALAYAGE  
DE RUES POUR 2024-2025 ET 2026

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la proposition d'entente pour 3 ans, soit de 2024 à 2026.

Les modalités seront les suivantes, le prix établi est à partir de celui de l'année 2023. Les prix sont généralement augmentés de 5% par année, mais dans le cas d'une entente de 3 ans, les prix seront augmentés de 4% seulement pour la première année et demeureront le même pour les 2 années additionnelles.

134-23

DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'OUVERTURE ET  
L'ENTRETIEN DES COURS

Il est proposé par Steeve Langlais et résolu à l'unanimité des conseillers de demander des soumissions pour l'ouverture et l'entretien des cours pour la prochaine saison.

**Les cours à entretenir sont les suivantes : le stationnement de la bibliothèque municipale (stationnement en avant de l'école), les stationnements de l'église et la montée ainsi que le passage piétonnier d'une largeur de (huit) 8 pieds.**

**Un prix pour la bibliothèque municipale (stationnement en avant de l'école) et pour les trottoirs devra être indiqué séparément.**

Le soumissionnaire suivra les directives du coordonnateur des travaux publics et de la directrice générale et *devra posséder une police d'assurance responsabilité en vigueur pour effectuer les travaux demandés dans la soumission.*

Le déglçage du passage piétonnier et des trottoirs sera fait au besoin et le matériel sera facturé à la municipalité.

DÉCHIQUETAGE DES DOCUMENTS ET SUGGESTION  
D'ACTIVITÉS POUR LE SERVICE AUX CITOYENS

Considérant que la municipalité évalue de procéder au déchiquetage de certains documents lui appartenant, la suggestion a été faite d'offrir un service ponctuel aux citoyens.

Des opinions ont été données à ce sujet, pour le moment le service ne sera pas offert aux citoyens.

135-23

FORMATION POUR LES POMPIERS VOLONTAIRES

Formarisk offre la possibilité de recevoir la formation théorique et pratique en perfectionnement de combat d'incendie à l'aide de leur simulateur mobile.

La formation donnée sera sur l'embrassement généralisé en conteneur au coût de 490\$ par pompier. Les pompiers suivants suivront cette formation: Steve Lachance, Sylvain Trudel, Raphael Letarte et Jimmy Dussault.

Il est proposé par Patrick Salvat et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal est en accord à ce que cette formation soit suivie et défrayés par la municipalité.

136-23

DÉSIGNER UNE OU UN MANDATAIRE EN MATIÈRE DE TOPONYMIE

La Commission de toponymie est l'organisme responsable de l'inventaire et de l'officialisation des noms de lieux au Québec. Les municipalités sont les principaux partenaires de la Commission dans l'accomplissement de sa mission.

La loi reconnaît aux municipalités la compétence pour choisir les noms de leurs voies de communication, parcs publics, édifices et autres lieux municipaux. Les municipalités sont cependant tenues, en vertu de l'article 126.1 de la Charte de la langue française, de transmettre à la Commission les noms de lieux qu'elles choisissent afin que celle-ci puisse remplir son devoir d'officialisation et de diffusion. Il est donc nécessaire de désigner officiellement un ou une mandataire à cet effet.

Il est proposé par Steeve Langlais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme Guylaine Bourgoin comme mandataire à la Commission de toponymie.

137-23

RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 18 au 24 septembre 2023;

ATTENDU QUE 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables;

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le

public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton appuie la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023.

## RAPPORTS

### Sylvie Fafard

-demande de la bibliothèque: pochettes pour nouveaux résidents

### Léo Benoit

-MRC d'Acton :

-Plan d'intervention de ressources, des subventions, accès et culture pour spectacles dans les écoles

-recensement patrimoine bâti

-travaux de nettoyage de la branche numéro 33.

## COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

-le service de déchiquetage des branches a été utilisé par 7 citoyens ;

-information du MAMH sur la première politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire ;

-offre d'emploi publiée pour chauffeurs de déneigeuse ;

-informations de la FQM sur la loi 25, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protections des renseignements personnels ;

-OBV Yamaska communiqué pour la nouvelle présidente et directrice générale, Mme Martine Ruel ;

-communiqué de presse pour les travaux de remplacement d'un ponceau du chemin Saint-Hyacinthe ;

-communiqué du MTQ pour les travaux du rang Brodeur, du Moulin et 10ième rang ouest ;

- bail avec la Fabrique pour la tenue des mardis show le 15 septembre ;
- luminaire réparé au coin du 12<sup>ième</sup> rang nord et de la route du 12<sup>ième</sup> rang ;
- modification à la Loi sur les élections et les référendums sur le calcul du nombre de signatures requises dans le cadre des registres ;
- cueillette des domestiques dangereux le 9 septembre ;
- annonce du départ de notre policier parrain ;
- lettre envoyée à Agiska Coopérative, suite à l'annonce de leur fermeture ;
- renouvellement de contrat de service 9-1-1 ;
- feuille verte du mois d'août.

### VARIA

1-prolongement de la limite de vitesse à 50km/h vers le 10ième rang ouest et maintien de la vitesse de 80 km/h dans le rang Brodeur

2- entrée en vigueur de certaines dispositions du projet de loi 16 sur l'aménagement et l'urbanisme et loi 25 en matière des dispositions de renseignements personnels

Faire parvenir une lettre de félicitations pour remercier les bénévoles qui ont organisé l'exposition sur la municipalité à l'église.

### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

138-23

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21h09.

---

Léo Benoit  
Maire

---

Guylaine Bourgoïn, GMA  
Directrice générale et  
greffière-trésorière